

VILLE DE VILLEPINTE

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 14 AVRIL 2008

sous la présidence de Mme Nelly ROLAND IRIBERRY, Maire

Conseillers en exercice : 39

Présents : 35 Mme ROLAND IRIBERRY, M. BORGEL, M. FAGUIER, Mme HUBERT, Mme BROU, M. NAUMOVIC, Mme REYDANT, M. KERAUDREN, M. ARRAHMANE (pouvoir à M. NAUMOVIC à compter du point n° 2008-059), Melle MALKI, M. TERREYRE, M. CHIROUSE, Mme POUCHIN, M. PALCY, Mme ILLOUZ, Mme ROBERT, M. JEAN-BAPTISTE (pouvoir à M. ESSAID à compter du point n° 2008-083), Mme CYPRIEN- SUZAN, M. ESSAID, M. COURATIER, M. ESTEVES, Mme BOURY, Mme WEIDEMANN-ROUSSEAU, M. CHACON, Melle OUDDAH, Melle YOUSOUF, M. MARIAGE, M. MONAT, Mme GILARD, Mme TROUDART, M. MARIOT, M. LAURENT, Mme VALLETON, Mme CHAMPAPHONEVILAY, Mme VAUBAN.

Absents

Excusés : 4 M. PORTA qui a donné pouvoir à Mme POUCHIN
Mme BOUSSELIT qui a donné pouvoir à M. KERAUDREN
M. PALOMO qui a donné pouvoir à M. BORGEL
Mme MASSENGO qui a donné pouvoir à M. PALCY

Secrétaire de séance : Madame Sabine BOURY.

- **ORDRE DU JOUR :**

Adopté tel que présenté.

- **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2008.**

9 Abstentions

Adopté à la MAJORITE DE : 30 Voix Pour

I - AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1 - Révision des statuts du Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA).

Extension des compétences attribuées au SEAPFA (article 2 des statuts).

N° 2008-054

Lors de sa séance du 22 Octobre 2007, le Comité Syndical du Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) a adopté la proposition de révisions de ses statuts (article 2), portant essentiellement sur l'extension des compétences du

SEAPFA, à savoir : « Soutien d'actions en faveur de jeunes en difficulté scolaire, notamment dans le cadre de l'école de la 2ème chance ».

Afin de permettre l'entrée en application de ces dispositions, la Commune doit à son tour délibérer pour approuver cette nouvelle extension des compétences.

9 Abstentions

Adopté à la MAJORITE DE : 30 Voix Pour

2 - Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA).

Nouvelle compétence transférée par la Commune au SEAPFA.

N° 2008-055

Par délibération n° 01 du 22 Octobre 2007, le Comité Syndical du Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) a approuvé la modification de l'article 2 de ses statuts, consistant en une extension des compétences qui lui sont dévolues par les villes adhérentes.

Il convient donc maintenant d'inclure, parmi ces compétences, celle relative au « Soutien d'actions en faveur de jeunes en difficulté scolaire, notamment dans le cadre de l'école de la 2ème chance ».

9 Abstentions

Adopté à la MAJORITE DE : 30 Voix Pour

3 - Groupement de commandes pour l'achat de gaz constitué par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France (S.I.G.E.I.F.).

N° 2008-056

Suite à l'ouverture des marchés de l'énergie (gaz et électricité), le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France (SIGEIF) a constitué un groupement de commandes en vue d'aider les collectivités à respecter leurs obligations en matière de fourniture de gaz naturel.

Le 9 Juillet 2007, après déroulement de la procédure d'appel d'offres ouvert, un marché a été conclu avec la Société SOCCRAM, relatif à l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de climatisation des bâtiments communaux.

Dans le cadre de ce marché, conclu pour une durée de 8 ans, la Société SOCCRAM assure la fourniture en gaz naturel pour les installations fonctionnant au gaz.

Les formalités liées à l'ouverture à la concurrence du marché du gaz naturel ayant été, par le biais de cet appel d'offres, respectées, il n'y a plus lieu de rester adhérent au groupement de commandes constitué par le SIGEIF.

Il est donc proposé de résilier cette adhésion.

9 Abstentions

Adopté à la MAJORITE DE : 30 Voix Pour

4 - Désignation d'un représentant de la Commune à l'Assemblée Spéciale de l'Établissement Public Foncier (E.P.F.) d'Ile-de-France.

N° 2008-057

Il s'agit d'élire un représentant du Conseil Municipal afin qu'il siège à l'assemblée spéciale de l'Établissement Public Foncier d'Ile de France (EPF).

Le scrutin est secret, uninominal, et majoritaire.

9 Refus de vote

Adopté à la MAJORITE DE : 30 Voix Pour

II - FINANCES

1 - Budget Primitif 2008 – Budget Principal de la Commune.

- Rapport de présentation.
- Approbation.

N° 2008-058

L'Assemblée délibérante doit d'abord approuver le Rapport de présentation et les Annexes du Budget Primitif 2008.

Elle doit décider ensuite de voter le Budget Primitif 2008 par nature, en section de Fonctionnement par chapitre et en section d'investissement par chapitre et par opération.

Adopté à l'UNANIMITE.

Il est ensuite procédé au vote du Budget dans les conditions définies ci-dessus :

Section de Fonctionnement

en euros

Dépenses :

| | |
|---|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 13 867 772 € |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 25 577 818 € |
| 014 - Atténuation de produits | 0 € |
| 022 - Dépenses imprévues | 0 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 3 357 197 € |
| 66 - Charges financières | 1 388 750 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 18 187 € |
| 023 - Virement à la section d'Investissement | 5 872 788 € |
| 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections | 1 419 010 € |
| Total Dépenses de l'exercice | 51 501 522 € |

Recettes :

| | |
|---|---------------------|
| 70 - Produit des Services du Domaine et ventes diverses | 1 394 120 € |
| 73 - Impôts et taxes | 30 550 610 € |
| 74 - Dotations et Participations | 18 266 157 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 602 325 € |
| 013 - Atténuation de charges | 620 310 € |
| 77 - Produits exceptionnels | 68 000 € |
| 042 - Opération d'ordre de Transfert entre sections | 0 € |
| Total Recettes de l'exercice | 51 501 522 € |

Section d'Investissement

en euros

Dépenses :

| | |
|--|---------------------|
| 10 - Reprises sur dotations fonds divers et réserves | 1 000 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 5 550 420 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 295 000 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 4 105 145 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 1 394 500 € |
| Opérations d'Equiperment | 2 610 810 € |
| 020 - Dépenses imprévues | 0 € |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | 300 000 € |
| Total Dépenses de l'exercice | 14 256 875 € |

Recettes :

| | |
|---|---------------------|
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 1 500 000 € |
| 13 - Subventions d'Investissement | 45 847 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 5 119 230 € |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 5 872 788 € |
| 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections | 1 419 010 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | 300 000 € |
| Total Recettes de l'exercice | 14 256 875 € |

**Adopté à LA MAJORITE DE : 30 Voix Pour
9 Voix Contre**

Dont Opérations

Dépenses

| | |
|-----------------------------|-------------|
| 0201 – Bassin de retenue | 50 000 € |
| 0202 – Centre Culturel | 155 210 € |
| 0501 – Construction DOJO | 57 600 € |
| 0601 – ANRU Fontaine Mallet | 2 214 000 € |
| 0602 – Reconstruction COSOM | 134 000 € |

Total opérations

2 610 810 €

Adopté à L'UNANIMITE

2 - Budget Primitif 2008 – Budget Annexe de l'Assainissement.

- Approbation.

N° 2008-059

Section d'exploitation

en euros

Dépenses :

| | |
|--|------------|
| 011 - Charges à caractère général | 339 560,00 |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 54 104,00 |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 3 400,00 |
| 66 - Charges financières | 4 546,00 |
| 67 - Charges exceptionnelles | 21 837,00 |
| 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 174 003,00 |
| 023 - Virement à la section d'Investissement | 266 014,00 |

Total Dépenses de l'exercice

863 464,00

Recettes :

| | |
|--|------------|
| 013 - Atténuation de charges | 00,00 |
| 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises | 816 351,00 |
| 77 - Produits exceptionnels | 00,00 |
| 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 47 113,00 |

Total Recettes d'exploitation

863 464,00

Section d'Investissement

en euros

Dépenses :

| | |
|--|------------|
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 199 580,00 |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 47 113,00 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 00,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 838 441,00 |

Total Dépenses d'investissement

1 085 134,00

Recettes :

| | |
|--|------------|
| 021 - Virement de la section d'exploitation | 266 014,00 |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 174 003,00 |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 39 217,00 |
| 16 - Emprunts | 605 900,00 |

Total Recettes

1 085 134,00

**Adopté à LA MAJORITE DE : 30 Voix Pour
9 Voix Contre**

3 - Fiscalité locale : Vote des taux des contributions directes 2008.

N° 2008-060

Compte tenu des bases d'impositions prévisionnelles 2008 établies par les services fiscaux et constatées sur l'état 1259 MI, les taux d'imposition sur 2008 s'établiront comme suit :

| | 2007 (pour mémoire) | 2008 |
|-------------------|-------------------------------|-------------|
| Taxe d'Habitation | 15,22 % | 15,22 % |

| | | |
|---|---------|---------|
| Taxe Foncière sur les propriétés Bâties | 30,75 % | 30,75 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties | 89,16 % | 89,16 % |
| Taxe Professionnelle | 15,22 % | 15,22 % |

9 Abstentions

Adopté à LA MAJORITE DE : 30 Voix Pour

4 - Indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal.

N° 2008-061

Les comptables sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matières budgétaire, financière et comptable.

L'aide et les conseils apportés par le comptable permettent le versement d'une indemnité qui est acquise pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal. Elle peut être supprimée ou modifiée pendant cette période par une délibération dûment motivée.

Une délibération doit également être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

Il est donc proposé d'approuver l'intervention d'assistance et le mode de calcul de l'indemnité de conseil à Monsieur le nouveau Receveur Municipal de Sevrans, Monsieur Joël DEJOUX.

Adopté à l'UNANIMITE.

5 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2008 à l'Association de Villepinte – Foyer de Vie – Mas Saint-Louis.

N° 2008-062

L'Association de Villepinte – Foyer de Vie – Mas Saint Louis sollicite une aide pour le financement d'un projet de voyage en Tunisie au profit de 5 de ses résidents. Ce voyage prévu du 13 au 21 mai 2008 permettrait à ces pensionnaires de bénéficier une fois dans leur vie d'un séjour à l'étranger. La Municipalité désire s'associer à ce projet d'aide sociale en proposant une subvention exceptionnelle de 1 000 € (soit 200 € par résident)

Il est donc proposé d'approuver la subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 €uros en faveur de l'Association de Villepinte – Foyer de Vie – Mas Saint Louis.

Adopté à l'UNANIMITE.

III - PERSONNEL COMMUNAL

1 - Tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2008 annexé au Budget Primitif.

N° 2008-063

Un certain nombre de modifications : créations ou suppressions d'emplois, sont intervenues au cours des différents conseils municipaux de l'année 2007.

Par ailleurs, une nouvelle présentation de l'état du personnel annexé au budget primitif et établi au 1^{er} Janvier de l'année est soumise à l'assemblée délibérante, en application d'une nouvelle réforme de la nomenclature comptable M14.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le tableau des effectifs annexé au Budget primitif 2008 faisant apparaître 878 effectifs budgétaires et 802 postes pourvus.

Adopté à l'UNANIMITE.

2 - Tableau des effectifs : créations d'emplois.

N° 2008-064

Les propositions de créations d'emplois, qui prendront effet le 1^{er} mai 2008, se résument comme suit :

| FILIERES | CREATIONS |
|----------------|--|
| Technique | 4 adjoints techniques territoriaux de 1 ^{ère} classe |
| Sociale | 20 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe |
| Médico-sociale | 2 auxiliaires de puériculture de 1 ^{ère} classe |

9 Abstentions**Adopté à LA MAJORITE DE : 30 Voix Pour**

- 3 - Tableau des effectifs** : création d'emplois saisonniers pour les vacances de Printemps 2008.
N° 2008-065

Durant les périodes de vacances scolaires, notamment les vacances de printemps, il est nécessaire de renforcer les effectifs de certains services afin de respecter les normes d'encadrement et de sécurité ou pallier l'absence d'agents en congés. Pour les vacances de printemps 2008, il est proposé de créer 29 emplois saisonniers qui seront affectés au Service Enfance, au Service Jeunesse et au Service des Sports.

Adopté à l'UNANIMITE.

- 4 - Tableau des effectifs** : création d'emplois saisonniers rémunérés au taux horaire pour les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).
N° 2008-066

Une nouvelle réglementation de la Direction de la Jeunesse et des Sports ne permet plus d'intégrer les directeurs de centres de loisirs dans les effectifs des animateurs chargés de l'encadrement des enfants. Pour mémoire, la norme d'encadrement est de un animateur pour huit enfants en maternelle et de un animateur pour douze enfants en primaire.

Afin de respecter cette nouvelle réglementation en matière d'encadrement des enfants fréquentant les centres de loisirs et de compléter l'action des équipes en place, le conseil municipal est invité à créer six emplois d'adjoints d'animations de 2^{ème} classe saisonniers, pour la période du 1^{er} mai 2008 au 3 juillet 2008 inclus.

Adopté à l'UNANIMITE.

- 5 - Tableau des effectifs** : modification des conditions d'intervention du psychologue chargé de l'animation du groupe de paroles pour les familles ayant à leur charge une personne âgée souffrant de la maladie d'Alzheimer.
N° 2008-067

Dans le cadre de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie et pour animer, au Centre Municipal de Prévention et de Santé, un groupe de paroles pour les familles ayant à leur charge une personne âgée souffrant de la maladie d'Alzheimer, le conseil municipal a créé, par délibération n° 2007-35 du 22 mars 2007, un emploi permanent de psychologue, diplômé d'Etat de psychologie.

Pour l'animation de ce groupe, la délibération sus-mentionnée prévoyait des interventions du psychologue au cours d'une ou deux vacances mensuelles, d'une durée de trois heures par vacances, pour une activité maximum de six heures mensuelles et pour un total de 12 à 24 vacances par an.

Depuis la mise en place du groupe de paroles, il s'avère cependant nécessaire aujourd'hui d'intégrer au temps consacré à l'animation de ce groupe, la rémunération de la durée de préparation des interventions du psychologue ainsi que le temps imparti à l'analyse et la restitution de l'activité du groupe.

Il est donc proposé au conseil municipal de porter le volume horaire rémunéré de trois heures à trois heures et demi par vacation effectuée par le psychologue en charge de l'animation du groupe.

Adopté à l'UNANIMITE.

- 6 - Tableau des effectifs** : transformation d'emplois saisonniers d'intervenants à l'Ecole Municipale des Sports et modification des emplois saisonniers pour les ateliers d'accompagnement scolaire du Service Jeunesse.
N° 2008-068

Afin de répondre à l'engagement des Villepintois dans l'activité de la natation, il convient de transformer 2 emplois vacants de 72 heures chacun dans les activités gymniques (opposition – danse) et Jeux collectifs (handball) en un emploi d'une durée annuelle de 130 heures dans l'activité Natation.

Le conseil municipal a également créé pour la période du 8 octobre 2007 au 13 juin 2008 inclus douze emplois saisonniers à temps incomplet, d'une durée de 240 heures par an, soit un équivalent de 80 heures par trimestre, et assortis du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, destinés à animer les ateliers d'accompagnement scolaire du Service Jeunesse.

Or, aujourd'hui le dimensionnement du besoin fait au 20 septembre 2007 semble insuffisant au regard du renforcement du partenariat avec l'Education Nationale et des nouvelles tâches confiées aux accompagnateurs scolaires.

Il est donc proposé d'augmenter à 260 heures le volume initial de 240 heures attribué jusqu'à présent. Ce supplément de vingt heures par agent serait affecté à la période du 1^{er} mai 2008 au 13 juin 2008.

Adopté à l'UNANIMITE.

7 - Indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2007.

N° 2008-069

Une indemnité est versée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques à défaut de la mise à disposition d'un logement convenable par la commune.

Il est donc proposé de délibérer sur la proposition de maintien du montant de l'indemnité de logement due aux instituteurs pour l'année 2007, soit un montant de 216,50€ (deux cent seize euros cinquante centimes) par mois.

Adopté à l'UNANIMITE.

8 - Classes de découverte et classes de nature : Indemnités des personnels enseignants – Année 2008.

N° 2008-070

Par délibération n° 97-029 du 27 février 1997, il a été décidé de prendre en charge l'indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte.

La durée du séjour, dans la limite de 21 jours par année scolaire va du jour de l'arrivée au lieu de séjour au jour précédent celui du départ de ce lieu.

Pour l'année 2008, le budget prévisionnel s'élève à 4.629, 20 €.

Il est donc proposé de voter l'indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte et classe de nature au cours de l'année 2008, dans la limite de vingt et un jours par année scolaire.

Adopté à l'UNANIMITE.

IV - BATIMENTS COMMUNAUX

1 - Entretien ménager des bâtiments communaux.

Avenant n° 2 au marché n° 05-07 – Lot n° 1 conclu avec la Société EUROP NET.

N° 2008-071

Un marché a été conclu le 17 Décembre 2004 avec la Société EUROP NET, relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux.

Les montants annuels de ce marché, établi sous forme d'un marché à bons de commande, sont fixés à la somme de :

- montant minimum : 450.000,00 € TTC

- montant maximum : 680.000,00 € TTC

Suite à de nouvelles modifications des prestations d'entretien ménager réalisées soit par entreprise soit par du personnel communal, il a été procédé à l'établissement d'un nouveau Détail Estimatif.

Les principaux changements opérés concernent une homogénéisation des interventions par entreprise dans toutes les écoles primaires, dont certaines étaient jusqu'alors entretenues par des agents communaux.

Ces derniers interviennent désormais dans différents bâtiments administratifs, pour lesquels une amélioration des prestations a été souhaitée (mission locale, centre administratif, antennes jeunes, Espaces V, salles de la Haie Bertrand, etc...).

Afin de permettre la prise en compte de ce nouveau Détail Estimatif, il s'avère nécessaire de conclure un avenant n° 2 au marché précité.

Il est donc proposé d'approuver ledit avenant.

9 Abstentions

Adopté à LA MAJORITE DE : 30 Voix Pour

V - ASSAINISSEMENT COMMUNAL

1 - Travaux de construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans le Bois Départemental de la Tussion.

Avenant n° 1 au marché n° 07-05 – Lot n° 1 conclu avec la Société VALENTIN.

N° 2008-072

Le 22 Février 2007, un marché a été conclu avec la Société VALENTIN, relatif à la réalisation des travaux de « Génie Civil - Equipements » dans le cadre de la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans le bois départemental de la Tussion.

Du fait de demandes diverses faites par des représentants des Architectes des Bâtiments de France et de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France, il y a lieu de procéder à la réalisation de travaux supplémentaires non prévus au marché.

Leur coût a été estimé à 67 188,05 € TTC (ce qui porte le montant du marché – Lot n° 1 de 1 346 374,38 € TTC à 1 413 562,43 € TTC). Un avenant a été établi à cet effet.

Il est donc proposé d'approuver ledit avenant.

Adopté à l'UNANIMITE.

VI - GARAGE MUNICIPAL

1 - Rachat d'une chargeuse-pelleteuse du Service Régie Voirie par la Société DFI TP.

Autorisation de vente.

N° 2008-073

En Avril 2007, la chargeuse-pelleteuse de la Régie Voirie est tombée en panne et a donc été déposée dans les locaux de la Société DFI-TP pour estimation des réparations éventuelles.

Le coût de la remise en état était beaucoup trop élevé, il a été décidé de procéder à l'acquisition d'un nouvel engin (Marché à Procédure Adaptée conclu en Juillet 2007).

La Société DFI-TP voulant facturer à la Ville le démontage de l'ancienne chargeuse-pelleteuse (1500 €), une proposition de vente du matériel lui a été faite.

La proposition de reprise, en l'état, de cet engin d'occasion par la Société DFI-TP est estimée à 6 200,00 €.

Il est donc proposé d'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

Adopté à l'UNANIMITE.

2 - Fourniture de produits pétroliers raffinés liquides.

Avenant n° 1 au marché n° 05-03 – Lot n° 1 (fourniture de gasoil) conclu avec la Société POPIHN.

N° 2008-074

Un marché a été conclu, suite à appel d'offres ouvert, le 20 Décembre 2004, avec la Société POPIHN, relatif à la fourniture de gasoil au garage municipal, pour les véhicules municipaux.

Le montant maximum annuel de ce marché, établi sous forme d'un marché à bons de commande, a été fixé à la somme de 138.000,00 € T.T.C..

Compte tenu d'une part des augmentations importantes des tarifs du gasoil et d'autre part de l'accroissement du parc automobile de la ville, ce montant ne permet plus d'assurer en totalité l'approvisionnement des véhicules communaux.

Il s'avère donc nécessaire d'augmenter par avenant le montant maximum du marché de 138.000,00 € T.T.C. à 200.000,00 € T.T.C..

Adopté à l'UNANIMITE

VII - URBANISME

1 - Protocole relatif à l'aménagement du Sud de l'Aéroport Charles de Gaulle et à l'extension du Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte.

N° 2008-075

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

VIII - SPORTS

1 - Subvention d'aide à l'encadrement pour l'association Cercle d'Echecs de Villepinte (C.E.V.).

N° 2008-076

L'Association Cercle d'Echecs de Villepinte veut maintenir de bons résultats au niveau national et l'enseignement d'un maître est indispensable.

Lors du Conseil Municipal du 20 septembre 2007, une aide à l'encadrement de 15 000 Euros a été proposée pour la saison d'octobre 2007 à juin 2008.

La somme de 6 700 € couvrant la période d'octobre 2007 à janvier 2008a déjà été versée.

Il convient donc de verser une subvention complémentaire de 8 300 € pour la période allant de février 2008 à juin 2008.

Adopté à l'UNANIMITE.

2 - Subvention d'aide à l'encadrement pour le Club Sportif Villepinois de Gymnastique (C.S.V.G.).

N° 2008-077

Depuis de nombreuses années, le CLUB SPORTIF VILLEPINTOIS DE GYMNASTIQUE (C.S.V.G.) bénéficiait d'une éducatrice communale qui intervient dans le cadre d'une convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux afin de favoriser, en application des règles statutaires, le fonctionnement du C.S.V.G. et l'entraînement des jeunes villepinois.

Suite à la réintégration de cet agent au Service des Sports, la Ville souhaite continuer son aide envers cette association. Afin que celle-ci puisse fonctionner dans de bonnes conditions, sans interruption préjudiciable, il est nécessaire de verser une subvention prenant en compte le salaire d'une intervenante éducatrice calculé sur la base des éducateurs des APS 1^{er} échelon, ce qui représente une somme de 26 000€ annuelle.

Lors du Conseil Municipal du 20 septembre 2007, une subvention a été attribuée au C.S.V.G. pour le salaire de l'éducatrice allant de septembre 2007 à janvier 2008.

Il convient donc d'octroyer une subvention complémentaire de 9221 € représentant le salaire de l'éducatrice pour la période allant de février 2008 à octobre 2008

Adopté à l'UNANIMITE.

3 - Subvention exceptionnelle pour l'association Union Sportive Culturelle et Olympique de Villepinte (U.S.C.O.V.).

N° 2008-078

L'Union Sportive Culturelle et Olympique de Villepinte (U.S.C.O.V.) a sollicité la Commune pour une aide financière compensant une partie des dépenses occasionnées lors des Championnats du Monde de développé-couché qui se sont déroulés du 20 au 23 septembre 2007 à SHWEDT en Allemagne (à 150 km au Nord de Berlin).

Il est donc proposé d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association Union Sportive Culturelle et Olympique de Villepinte (U.S.C.O.V.).

Adopté à l'UNANIMITE.

IX - AFFAIRES ECONOMIQUES

1 - Désignation de représentants de la commune au Conseil d'Administration de M2E Expansion.

N° 2008-079

Il s'agit d'élire trois représentants du Conseil Municipal afin qu'ils siègent au Conseil d'Administration de M2E Expansion, Union d'associations de la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi d'Aulnay – sous – Bois et de Villepinte.

Le scrutin est secret, uninominal, et majoritaire.

Sont élus :

Jeanne-Camille BROU

Dominique ROBERT

Gonzalo CHACON

9 Refus de vote

Adopté à LA MAJORITE DE : 30 Voix Pour

2 - Désignation de représentants de la commune au Conseil d'Administration de M2E Ressources.

N° 2008-080

Il s'agit d'élire deux représentants du Conseil Municipal afin qu'ils siègent au Conseil d'Administration de M2E RESSOURCES, association intégrée à la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi d'Aulnay – sous – Bois et de Villepinte.

Le scrutin est secret, uninominal, et majoritaire.

Sont élues :

Jeanne-Camille BROU

Dominique ROBERT

9 Refus de vote

Adopté à LA MAJORITE DE : 30 Voix Pour

3 - Désignation de représentants de la commune au Conseil d'Administration de M2E Entreprises.

N° 2008-081

Il s'agit d'élire quatre représentants du Conseil Municipal afin qu'ils siègent au Conseil d'Administration de M2E ENTREPRISES, association intégrée à la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi d'Aulnay – sous – Bois et de Villepinte.

Le scrutin est secret, uninominal, et majoritaire.

Sont élus :

Jeanne-Camille BROU

Dominique ROBERT

Christophe BORGEL

Daniel PALCY

9 Refus de vote

Adopté à LA MAJORITE DE : 30 Voix Pour

4 - Désignation d'un représentant de la commune au Conseil d'Administration de M2E Initiative.

N° 2008-082

Il s'agit d'élire un représentant du Conseil Municipal afin qu'il siège au Conseil d'Administration de M2E INITIATIVE, Plate Forme d'Initiative Locale intégrée à la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi d'Aulnay – sous – Bois et de Villepinte.

Le scrutin est secret, uninominal, et majoritaire.

Est élue :

Jeanne-Camille BROU

9 Refus de vote

Adopté à LA MAJORITE DE : 30 Voix Pour

X - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CENTRE SOCIAL ANDRE MALRAUX (C.S.A.M.) – Modificatif.

N° 2008-083

Suite à une erreur matérielle, il convient de rapporter la délibération n° 2008-032 du 2 avril 2008 portant élection de 7 représentants titulaires et de 7 suppléants au Centre Social André Malraux.

Les statuts actuels disposent en effet que sont membres de droit deux à trois représentants de la commune de Villepinte désignés en son sein.

Le scrutin est secret, uninominal, et majoritaire.

Sont élus :

Jeanne-Camille BROU

Marie-Claude POUCHIN

Candidatures de la Majorité : 30 Voix

Candidatures de l'Opposition : 9 Voix

XI - DIVERS

1 - Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz.

Tarifs.

N° 2008-084

Le décret n° 2007-606 du 25 Avril 2007 a revalorisé le montant de la redevance due pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz, non actualisé depuis 1958.

Le tarif maximum de cette redevance (établi au niveau national) a été fixé comme suit, en ce qui concerne le domaine public communal :

0,035 €/mètre linéaire de réseau (appliqué sur le Inéaire arrêté au 31 Décembre de l'année précédente), auquel s'ajoute une part fixe de 100 €

Ce tarif est actualisable chaque année, au 1^{er} Janvier, sur la base de l'index ingénierie.

Afin de permettre l'établissement des titres de recette correspondant aux redevances dues par Gaz de France (au titre du réseau de distribution et du réseau de transport), pour l'ensemble des réseaux existants au 1^{er} Janvier 2008, il convient d'approuver ledit tarif.

Adopté à l'UNANIMITE.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 00 HEURES 05 MINUTES
le 15 AVRIL 2008.**